Image not found or type unknown

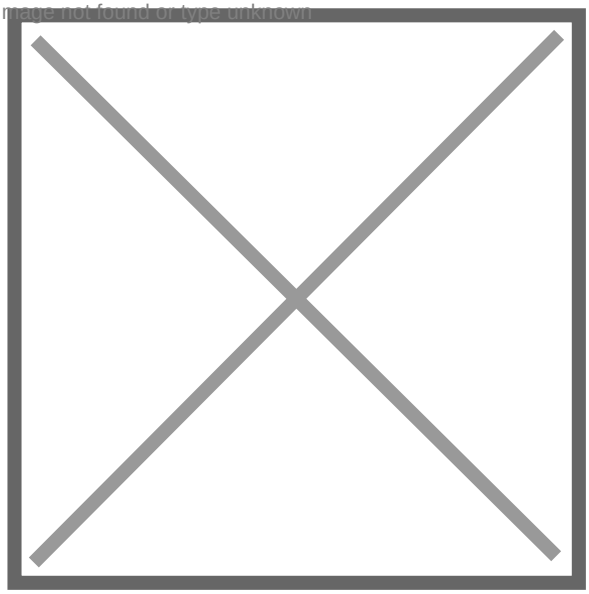

Montant pension alimentaire ?

Par **lepine**, le **23/05/2009** à **18:57**

Bonjour
Ma situation actuelle est RMI + Aide personnalisée pour le logement + 272 euros concernant mon empoi.
J'ai deux enfants de 10 et 14 ans. Pour le moment il me règle 344 euros pour les deux.
Son salaire brut est de 1800 euros. Il faut que je demande + car je n'y arrive pas. Combien et est-ce possible ? De quelle façon ?
Merci de me répondre.

Par **Marion2**, le **23/05/2009** à **19:01**

Bonjour,

Vous envoyez un courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance en demandant une modification du montant de la pension alimentaire. Vous joignez à ce courrier le montant de vos revenus et le montant de vos dépenses.

Cordialement.

Par **lepine**, le **23/05/2009** à **19:10**

Merci de votre réponse rapide. Mais savez-vous quel montant puis-je demander par rapport à son salaire? Il vit chez son frère et n'a pas beaucoup de frais. Cela je pourrai le démonter.

Cordialement.

Marie Lépine

Par **Marion2**, le **23/05/2009** à **19:27**

Indiquez qu'il vit chez son frère.

Vous ne demandez aucun montant, c'est le JAF qui statuera selon vos revenus et charges et revenus et charges du père.

Un avocat n'est pas nécessaire, mais étant donné vos faibles revenus, vous pouvez retirer un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ. auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance.
Vous n'auriez donc aucun frais d'avocat.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés